

NOTE ARMEMENT VIA OCEAN

13 janvier 2023

Pour affichage

Plan de gestion des DCP par navire

En tant que membre de l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF), VIA OCEAN s'engage à la mise en œuvre des résolutions qui soutiennent la conservation à long terme et l'utilisation durable des stocks de thon, réduire les prises accessoires et promouvoir la santé des écosystèmes. Cela inclut la conformité à la mesure de conservation ISSF 3.7 concernant la gestion des DCP identifiée dans le rapport technique ISSF 2019-11.

Nos politiques de gestion des DCP, qui incluent les activités de senne coulissante, s'engagent sur les points suivants :

a) Se conformer aux exigences de déclaration de l'État du pavillon et de l'ORGP pour les statistiques de pêche par type d'ensemble

Nous nous engageons à :

- [Remplir complètement et avec précision les journaux de bord, y compris les informations du journal de bord des DCP, par type d'ensemble requis par [État du pavillon/ORGP thonière] et les soumettre par déclaration électronique à l'autorité et/ou à l'ORGP requises]
- [Atteindre une couverture d'observateurs de 100 %, même si elle n'est pas requise par l'ORGP thonière, sur toutes les sorties de pêche grâce à l'utilisation d'observateurs humains ou à une combinaison d'observateurs humains et de surveillance électronique (EM) volontaire. Pour la SE, les normes minimales de meilleures pratiques élaborées par l'ISSF, ou celles élaborées par l'ORGP thonière, seront suivies]
- [Collecte des données sur le nombre de DCP actifs et l'activité des DCP (déploiements, visites, poses et pertes) comme requis par [ORGP thonière] et les soumet à l'autorité requise et à l'ORGP thonière]]
- [Autoriser le fournisseur de bouées de données satellitaires à fournir à [État du pavillon] les données de position quotidiennes des bouées pour estimer le nombre de DCP actifs et les soumettre volontairement à l'ORGP thonière.]

b) Déclarer volontairement des données supplémentaires sur les bouées DCP à l'usage des organismes scientifiques des ORGP

Nous nous engageons à :

- [Communiquer les données quotidiennes de position des bouées DCP aux [organismes scientifiques de l'ORGP et/ou aux institutions scientifiques nationales et/ou à l'État du pavillon], dans un délai maximum de 90 jours. [Et, en cas de déclaration à une institution scientifique nationale ou à l'État du pavillon, nous demanderons que ces données soient mises à la disposition de l'ORGP concernée à des fins scientifiques.]

c) Soutenir les limites fondées sur la science du nombre total de DCP utilisés par navire et/ou d'ensembles de DCP réalisés

Nous nous engageons à :

- [Ne pas avoir plus de 300 DCP actifs par navire à tout moment, même si [ORGP] autorise un nombre plus élevé]
- [Respecter la limite du nombre actif de DCP adoptée par [ORGP thonière]].
- [Déployer uniquement des DCP avec des bouées de repérage par satellite]
- [Ne pas réactiver à distance les bouées précédemment désactivées. Elles ne seront réactivées qu'au retour des bouées au port]
- [Soutenir une fermeture [totale][DCP] de [toutes les pêcheries de thon tropical] [la pêcherie à la senne] dans les [ORGP thonières] suffisamment longue pour réduire la pression de pêche sur les stocks cibles]
- Respecter la fermeture de zone temporelle [DCP] établie par [ORGP thonière].

d) Utiliser uniquement des DCP non maillant pour réduire la pêche fantôme

Nous nous engageons à :

- [Déployer uniquement des DCP totalement non maillant (c'est-à-dire sans aucun filet) conformément au Guide ISSF pour les DCP non maillant]
- [Ne pas déployer de DCP à "risque élevé d'enchevêtrement" selon le Guide ISSF pour les DCP non maillants (c'est-à-dire ceux qui utilisent de grands filets ouverts soit dans le radeau, soit dans la partie inférieure des DCP. (> 2,5 pouces ou 7 cm de maille)]

- [Retirer de l'eau et ramener au port tous les DCP rencontrés à « haut risque d'enchevêtrement » selon le Guide ISSF pour les DCP non maillants (c'est-à-dire ceux qui utilisent de grands filets ouverts soit dans le radeau, soit dans la partie inférieure des DCP. (> 2,5 pouces ou maille de 7 cm)]

e) Atténuer d'autres impacts environnementaux dus à la perte de DCP, y compris par l'utilisation de DCP biodégradables et de politiques de rétablissement de la DCP

Nous nous engageons à :

- [Étudier la faisabilité d'utiliser des DCP avec uniquement des matériaux biodégradables dans leur construction, y compris la structure de flottaison du radeau]
- [Participer à des essais de conceptions et d'essais de DCP biodégradables avec la participation d'organismes scientifiques de l'ORGP et/ou de CPC ou d'un scientifique de l'ISSF]
- [Participer à des essais de matériaux biodégradables d'origine locale en collaboration avec [institution scientifique].]
- [Participer aux essais des programmes de récupération de la DCP avec la participation d'[organismes scientifiques de l'ORGP et/ou de CPC ou de scientifiques de l'ISSF]

f) Pour les requins soyeux (le principal problème de prises accessoires dans les ensembles de DCP), mettre en œuvre d'autres efforts d'atténuation

Nous nous engageons à :

- [Application des meilleures pratiques pour la manipulation et la remise à l'eau en toute sécurité des requins et des raies amenés à bord] ;
- [Pratiquer la meilleure manipulation et la remise à l'eau en toute sécurité des requins et des raies amenés à bord] ;
- [Réduction du nombre annuel d'ensembles effectués sur les petites agrégations de thon (< 5 tonnes)].